

Arnaque VÉRANDAS peu transparentes

L'entreprise Espace VÉRANDA de Dessenheim ne répond plus. De nombreux clients voudraient récupérer leurs acomptes. Une association de victimes va voir le jour.

«J'ai perdu 20 000 €, mais je peux vous dire qu'il ne va pas pouvoir dormir tranquille. C'est inadmissible que l'on puisse plumer des gens en vendant du vent!» La Colmarienne Danielle Didier ne décolère pas.

Il y a un an, en novembre 2007, elle veut se faire un plaisir en se lançant dans l'achat d'une véranda et règle un acompte de 9600 € à l'entreprise de Dessenheim Espace VÉRANDA.

En mars 2008, après l'obtention du permis de construire, Espace VÉRANDA lui demande un deuxième versement de

30 % du coût total du chantier.

Mais en juillet dernier, ne voyant toujours rien venir, la société est relancée. «Dans un courrier, le patron m'a répondu avec de belles excuses, en prétextant un problème d'approvisionnement en aluminium».

Reste que la société a continué à vendre ses vérandas à la Foire aux vins de Colmar jusqu'en août. Et, au début du mois d'octobre, ne voyant toujours pas la moindre poutrelle de véranda et n'arrivant plus à joindre le patron au téléphone, Danielle et son mari Jacques décident de lui rendre visite, au siège de l'entreprise. Mais les portes sont fermées.

Dépôt de bilan

Et pour cause. Espace VÉRANDA a déposé le bilan.

La liquidation de l'entreprise a été prononcée le 20 octobre par



La Colmarienne Danielle Didier a versé 20 000 € d'acompte pour ce projet de véranda. Elle risque de ne rien voir venir. dr

le tribunal de Colmar. Juridiquement, c'est le procureur de la République qui, estimant l'état de cessation de paiement, n'a pas donné d'autre choix à l'entreprise que d'arrêter son activité.

À noter que toutes les saisines du procureur n'aboutissent pas

à une liquidation. Le dossier semble donc complexe...

Danielle est hors d'elle. Mais elle va vite s'apercevoir qu'elle n'est pas la seule à se trouver dans la même galère et va obtenir les noms d'une dizaine d'autres clients dans la même situation qu'elle. «Il s'agit de

sommes très variées: 4000 €, 11 000 €... Je les ai tous appelés. Il y a des chantiers non terminés. D'autres même pas commencés. J'ai ensuite obtenu d'autres noms, dont des vieilles personnes qui ont versé 27 000 €». Les victimes de l'entreprise habitent dans tout le Haut-Rhin, de Ribeauvillé à Mulhouse, en passant par Pulversheim. «Il faut que les victimes portent plainte et déposent leur déclaration de créance très rapidement auprès du liquidateur», explique Danielle.

Hier, l'entreprise était injoignable. Le numéro d'Espace VÉRANDA s'affichait même hors service. «Vous n'êtes pas le seul à chercher le responsable», répondait-on à la mairie de Dessenheim.

■ **S'INFORMER** Danielle Didier va créer une association de victimes. Renseignement au 03.89.24.31.21. ou par courriel: jadidier@orange.fr.

Patrice Barrère

Meistratzheim Accident mortel

Un homme de 54 ans a trouvé la mort, mercredi soir, dans un accident de la route à la suite d'une collision en chaîne, survenue vers 18 h à Meistratzheim. Jean-Marie Knoerr, 54 ans, demeurant à Niedernai, circulait sur le CD 426 hors agglomération quand a eu lieu la collision.

Transporté au CHU de Haute-pierre, il y est décédé peu après son admission. Une autre personne a été légèrement blessée.

Roppenheim Mort dans une collision

Une voiture qui roulait sur le RD4 qui relie l'A 35 à l'Allemagne, s'est déportée sur la voie opposée, hier, vers 14 h 45, hors agglomération de Roppenheim.

Elle a percuté un poids lourd, suivi par deux autres voitures. Le conducteur de la voiture, âgé de 48 ans et originaire de Soufflenheim, est décédé.

Guebwiller La mère infanticide irresponsable